



Jeunes diplômés : et pourquoi pas l'intérim ?

L'été est là et c'est la période où les jeunes diplômés vont arriver en masse sur le marché du travail. Nous avons rencontré Christine Bertrand, porte-parole du réseau de travail temporaire Enthalpia, groupe Hominis, qui nous explique en quoi se tourner vers l'intérim peut constituer un bon pari...

Les jeunes diplômés sont-ils aujourd'hui une cible pour les agences d'intérim ?

Christine Bertrand : Le marché des jeunes diplômés représente un marché potentiel conséquent pour les entreprises de travail temporaire. En effet, aujourd'hui, 7 % des jeunes diplômés sont recrutés par l'intérim, tandis que 48 % le sont par approche directe. L'intérim a commencé à s'intéresser aux jeunes diplômés en 1998 avec les jobs d'été et dans le cadre de la rencontre avec les écoles et les universités. Le but était alors de promouvoir l'intérim, qui n'en était qu'aux débuts de sa mutation, mais déjà en passe de devenir, comme c'est le cas aujourd'hui, un véritable acteur pour l'emploi.

En fait, avec 20 % des missions d'intérim débouchant sur un CDI, le travail temporaire était déjà considéré comme un tremplin pour l'emploi alors que la loi n'avait pas encore changé.

Si cette rencontre entre les étudiants et le travail temporaire s'est organisée à l'origine autour des jobs d'été, elle a néanmoins permis aux étudiants de se rendre compte que des missions de longue durée leur offraient l'opportunité d'acquiescer un début d'expérience et par conséquent d'étoffer un CV ne relatant qu'un cursus universitaire.

Plus largement, en panne de compétences disponibles, la profession du travail temporaire est allée au-devant des étudiants, en les rencontrant au sein de leur université pour leur démontrer l'intérêt qu'ils avaient à se faire accompagner dans leurs premiers contacts avec le monde économique.

Aujourd'hui, grâce à la loi Borloo, le travail temporaire est reconnu comme un véritable acteur régional et national de l'emploi proposant des contrats de travail temporaire (CTT), des CDD ou des CDI à des candidats, après évaluation des compétences. Pour exemple, Enthalpia dispose d'un outil informatique de validation des compétences s'appuyant sur le même référentiel « Métiers » que l'ANPE. En ce sens, les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi représentent une population intéressante pour le travail temporaire qui connaît préalablement les besoins de ses propres clients. En conclusion, une rencontre utile s'est opérée entre deux mondes qui s'ignoraient il y a cinq ans, mais qui, dans le cadre de départs massifs à la retraite, ont tout intérêt à collaborer.

Pourquoi un jeune diplômé aujourd'hui se tournerait-il vers l'intérim plutôt que de chercher un CDI ?

C. B. : Actuellement, un jeune diplômé met en moyenne 3,5 mois pour trouver un emploi (source APEC), sachant qu'il commence à chercher avant l'obtention du diplôme.

En ce qui nous concerne, je peux dire qu'Enthalpia, grâce à son expertise terrain, sa connaissance des bassins d'emploi, ou des postes à pourvoir sur le territoire national, est en mesure de réduire de plus de moitié cette durée de recherche.

De plus, on sait que les jeunes diplômés, après trois années passées dans leur premier emploi, se mettent à la recherche du second. Nous les suivons, et sommes en mesure d'assurer leur évolution de



Christine Bertrand, porte-parole du réseau de travail temporaire Enthalpia

carrière : notre connaissance des métiers et de nos clients nous permettent une véritable réactivité.

Il faut aussi reconnaître aujourd'hui que le diplôme n'est plus le sésame ouvrant les portes de toutes les entreprises. L'intérim offre la possibilité de se constituer des expériences complémentaires au diplôme, ce qui donne ainsi encore plus d'atouts aux jeunes pour accéder à un emploi intéressant.

De notre côté, nous travaillons à l'amélioration de nos méthodes et outils pour valoriser les compétences acquises durant ces missions, et donner ainsi une logique d'ensemble au parcours du jeune dans ses différentes missions ; l'intérim constitue alors un parcours d'acquisition d'expériences qui valorisent encore plus le diplôme. Sans compter que ces missions peuvent souvent déboucher sur un recrutement.

Où en est le travail temporaire aujourd'hui ?

C. B. : Le travail temporaire a totalement modifié son image : il est aujourd'hui un expert en recherche, validation et accompagnement des compétences.

La loi de cohésion sociale, qui a transformé le travail temporaire en outil de placement, est la simple confirmation que ce métier a su passer de la gestion de la flexibilité à la recherche et à l'évaluation des compétences, que ce soit en CTT, CDD ou CDI, et ce grâce à des outils RH qui rassurent le client sur l'adéquation entre les compétences proposées et le besoin spécifique de l'entreprise. Le travail temporaire est un acteur de l'emploi en mesure d'accompagner le candidat tout au long de son parcours professionnel et de l'évolution de ses compétences.

Ainsi, le service public de l'emploi (SPE), dont Enthalpia est un des sous-traitants pour le placement ou l'évaluation des compétences des demandeurs d'emploi, a compris cette mutation et se sert de l'expertise locale du travail temporaire pour accélérer et accompagner le retour à l'emploi des candidats.

Aujourd'hui, les jeunes diplômés - y compris les cadres - apprécient l'accompagnement du travail temporaire. Ils peuvent par ce biais accéder à une certaine autonomie dans la gestion de leur carrière : l'intérim est un excellent support accompagnateur et « imprésario » de ceux qui veulent prendre en main leur évolution professionnelle.

Propos recueillis par J. H.